



## Comité de Direction

Procès-Verbal N°02

<b>Réunion du :</b>	Mardi 09 juillet 2024
<b>Présidence :</b>	Didier ESOR – Guy RIBRAULT
<b>Présents :</b>	Marie-Hélène BAUDRY - Jacques BODIN - Valérie BOUDER - Alain CHARRANCE - Martine COCHON - Sébastien CORNEC - Guy COUSIN - Alain DURAND - Jean-Jacques GAZEAU - Gabriel GÔ - Laurent GRELIER - Jacques HAMARD - René JOUNEAUX - Philippe LESAGE - Nicolas POTTIER
<b>Invité :</b>	Thierry BARBARIT
<b>Assistent :</b>	Jérôme CLEMENT (Directeur) - Lionnel DUCLOZ (D.T.R.)
<b>Excusés :</b>	Luc BRUNEAU - Jean-Yves CADIET - Frédéric DAVY - Bruno LA POSTA - Bernard MOTTAIS

### 1. Dossier transmis par la Commission Régionale d'Organisation des Compétitions Seniors

Le Comité prend connaissance de la décision du Comité Exécutif de la FFF en date du 05.07.2024, indiquant notamment :

« Décide d'affecter les droits sportifs du club au bénéfice de l'Association Stade Olympique Cholet de la manière suivante :

- S'agissant des équipes de jeunes du club, maintien en l'état des droits sportifs qu'elles ont acquis à la fin de la saison 2023/2024 ;
- S'agissant des équipes seniors, mise à disposition auprès de la Ligue de Football des Pays de la Loire qui a entière liberté pour fixer leur intégration dans les championnats régionaux et départementaux, avec toutefois interdiction de placer l'équipe 1 Senior au-dessus du R3 ;

Les joueurs quittant le SO Cholet bénéficient des dispositions de l'article 1 17.b des Règlements Généraux, ceux qui arrivent au SO Cholet ne peuvent bénéficier de l'article 117.d ».

Le Comité prend connaissance de la proposition de la CR Organisation des Compétitions Seniors, suite à la décision susmentionnée :

#### **S'agissant des droits sportifs de CHOLET SO :**

- **La Commission propose au Comité de Direction de la Ligue de Football des Pays de la Loire la répartition suivante des droits sportifs des équipes seniors masculines du SO CHOLET pour la saison 2024/2025 :**
  - **Equipe 1 (évoluant en Championnat National en 2023/2024) : R3**
  - **Equipe 2 (évoluant en Championnat Régional 1 en 2023/2024) : D1**
  - **Equipes 3 et 4 (évoluant en Championnat Départemental 1 et 5 en 2023/2024) : mise à disposition du Comité de Direction du District du Maine-et-Loire qui a entière liberté pour fixer leur intégration dans les championnats départementaux**

Le Comité de Direction valide cette proposition.

**Le Président,  
Didier ESOR**



**Le Président Délégué,  
Guy RIBRAULT**



**Le Secrétaire Général,  
Guy COUSIN**

